



POSTULAT

Auteur	Commission CIP par Tarcis Ançay, PS/GC, Valériane Grichting, PLR/FDP, Alexandre Maret, Le Centre et Jérôme Fournier, Les Vert.e.s
Objet	Renforcer les filières des professions en pénurie
Date	17/05/2024
Numéro	2024.05.114

Fondé sur l'article 19 de la Convention sur la participation des parlements (CoParl), le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner l'opportunité de mettre en place des mesures renforçant les filières des professions en pénurie persistante. En effet, les métiers de la transition énergétique, des soins, du social, du numérique (MINT) et de l'ingénierie manquent particulièrement d'effectifs pour répondre aux défis sociétaux contemporains.

Les Hautes écoles spécialisées déploient aujourd'hui déjà des efforts considérables pour former ces métiers d'une importance cruciale pour le tissu économique et social du Valais. Il s'agit en premier lieu de rendre ces formations plus attractives et accessibles pour la jeune génération concernée.

Tant la situation tendue en matière d'approvisionnement de gaz ou d'électricité que les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre impliquent urgemment la disponibilité de personnes qualifiées en mesure d'isoler les immeubles, de remplacer des installations de chauffage à combustibles fossiles par des énergies renouvelables... La demande est d'ores et déjà supérieure à l'offre dans les métiers de la transition énergétique ; les besoins sont considérables durant cette décennie déjà pour réussir la stratégie énergétique 2050.

Pandémies, épidémies, vieillissement de la population : les professions de la santé et du social exigent elles aussi du personnel dûment formé en nombre plus important. Un des gros enjeux est de pouvoir attirer suffisamment de jeunes dans ces formations professionnelles, afin de pouvoir disposer autant de professionnels qui restent dans leur domaine d'activité, que de gens qui poursuivent ensuite dans des formations supérieures.

Les filières d'ingénieries comme celles de l'informatique et des nouvelles technologies paraissent manquer d'attrait, alors que l'évolution sociétale et économique exige des effectifs nombreux, capables de maîtriser des techniques conciliables avec la durabilité.

Conclusion

En conclusion, les signataires du postulat prient le Conseil d'Etat de renseigner la Commission interparlementaire de contrôle (CIP HES-SO) par sa délégation valaisanne, sur les démarches et la coordination qui sont entreprises pour répondre à la situation de pénurie dans les champs professionnels précités, ainsi qu'aux besoins en matière de formation, notamment dans les domaines de la santé, du social et des transitions énergétique et numérique.